

ABONNEMENT.

SAUMUR. — Un an, 30 fr. Six mois, 16 fr. Trois mois, 8 fr. — Poste : an, 35 fr. six mois, 18 fr. trois mois, 10 fr.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

On s'abonne : A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 20 c. Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans le cas : Et du droit de modifier la répartition des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne : A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAPITTE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

3 Juin 1876.

Lundi de la Pentecôte, l'Écho Saumurois ne paraîtra pas.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier vendredi. — M. Pascal Duprat commença aujourd'hui la discussion sur l'enseignement supérieur. Il s'agit, dit-il, de la collation des grades à rendre à l'Etat; les orateurs précédents ont parlé de tout, excepté de la loi. Il se renfermera, lui, dans un rôle moins ambitieux, et il espère ne pas en sortir. Il ne se laissera pas entraîner à l'invective et gardera la dignité de la tribune.

La liberté est-elle menacée par la loi? Non, selon M. Pascal Duprat.

Si la liberté était menacée, M. Pascal Duprat demanderait le rejet du projet ministériel, modificatif de la loi du 12 juillet 1875; mais la liberté n'est pas intéressée dans la collation des grades nécessaires pour entrer dans certaines carrières libérales et certaines fonctions publiques.

L'Etat ne doit jamais être destitué de ses droits en ce qui touche les services publics; il doit intervenir au contraire dans ce qui se rapporte aux associations pour y réprimer les abus. Le projet garantit en même temps le maintien des études à leur niveau; il élève même ce niveau et sauvegarde la société civile et laïque contre la mise en pratique, dans l'enseignement, du Syllabus, c'est-à-dire du recueil des anathèmes de l'Eglise contre la société moderne. Le législateur doit s'occuper des dangers de l'ultramontanisme dans l'exercice des pouvoirs publics.

M. de La Bassetière. — Il espérait que M. Pascal Duprat resterait dans le domaine de la loi, mais il est allé sur le domaine des

croyanances, tant il est vrai que le projet n'est point inoffensif, mais touche aux croyanances elles-mêmes, et particulièrement à ces croyanances auxquelles l'orateur restera fidèle jusqu'à son dernier soupir.

Allons, dit-il, au fond de la question. Soyons plus Français; marchons dans la lumière; déployons hautement la bannière de la vérité. On a dit qu'en faisant la loi de 1875, nous avions été habiles; non; nous avons été honnêtes. Il y a eu entre les partisans de l'Université de l'Etat et les partisans de la liberté d'enseignement un compromis, une sorte de concordat.

On veut le rompre aujourd'hui, et on veut y arriver par des moyens détournés, des moyens « habiles. » Enlever la collation des grades aux Facultés libres, c'est supprimer leurs élèves, c'est supprimer les Facultés libres.

La concurrence est une bonne chose, disait M. Thiers, ajoute M. de La Bassetière. Eh bien, cette concurrence, cette bonne chose, nous l'appelons par la liberté. Le droit de l'Etat n'est pas compromis par la collation des diplômes attribués aux facultés libres.

Il ne s'agit pas d'introduire dans les fonctions publiques les élèves des facultés libres malgré l'Etat; le diplôme est seulement une constatation de la science acquise. L'Etat reste maître de conférer les fonctions.

On refuse réellement la liberté en refusant aux facultés le droit de conférer les grades, et si l'on accepte le projet de loi, on ne pourra venir dire ensuite: Vous avez eu la liberté, mais vous n'avez pas su en user.

Cette liberté, nous la réclamons pour nos familles, pour nos enfants; on la demande pour l'erreur, on ne saurait donc la refuser pour les droits sacrés de la vérité.

M. Spuller, rapporteur, prend la parole. Il dit qu'il se renfermera dans la défense du projet de loi et qu'il ne répondra pas à des allégations qui ont pour but seulement de passionner le débat.

Chronique générale.

L'attention du monde politique et financier est de plus en plus concentrée sur les affaires d'Orient.

La Bourse est parfois extrêmement agitée; toutes sortes de bruits ont été mis en circulation; on a prétendu que l'ambassadeur russe, le général Ignatieff, avait quitté Constantinople; il était question aussi de la marche de cent mille Serbes et Monténégrins contre la Turquie. On sait que le général russe Tschernajeff a été nommé généralissime de l'armée serbe, ce qui donnerait une extrême gravité à son entrée en campagne. On parlait aussi de la démission du prince Gortschakoff et même de celle du duc Decazes.

Si le duc Decazes venait à être obligé de se retirer, on essaierait d'amener le maréchal à accepter pour le ministère des affaires étrangères M. de Saint-Vallier, M. de Chaudordy ou quelque autre des diplomates qui étaient bien en cour à Bordeaux.

La politique extérieure de la France a commis, depuis 25 ans, des fautes qui ont été bien funestes à notre prépondérance en Europe; il suffit de rappeler l'unité italienne et l'unité allemande, toutes les deux l'œuvre des partis bonapartiste et révolutionnaire de tous les régimes.

Prenez garde, dans la crise orientale actuelle, de ne pas commettre une autre faute non moins grave, celle d'aider à l'unité slave qui ne profiterait qu'à la Russie.

Un adversaire persévérant et très-clairvoyant de la politique russe, M. David Urquhart, publie, dans le journal Rome, des lettres et des documents très-utiles à consulter et qui doivent mettre les catholiques en garde contre toutes les manœuvres de la politique russe en Orient qui, si elle triomphait, serait aussi fatale à l'Eglise catholique dans les pays slaves et en Pologne.

Le conseil des ministres a décidé que la question de cabinet ne serait pas posée sur le droit de nomination des maires dans les chefs-lieux de canton. On dit même que, lors du débat sur la loi organique municipale, le gouvernement se désintéressera de la question et n'interviendra pas dans la discussion au sujet de ce droit. Telles sont du moins les informations du Corsaire; nous les reproduisons sans en garantir l'exactitude.

Le bruit court que les deux Chambres se prorogent du 40 juillet au 15 octobre, ou au plus tard au 4^e novembre.

Voici, d'après un journal républicain, la liste des sous-préfets auxquels le dernier mouvement a infligé une disgrâce.

MM. d'Orgeval, qui va de Dieppe (1^{re} classe) à Brives (2^e); Vacheresses, de Narbonne (1^{re}) à Carpentras (2^e); Sarrebourse d'Audeville, de Villefranche (Rhône) (1^{re}) à Fontenay (Vendée) (2^e); de Broves, de Rochefort (1^{re}) à Milhau (2^e); de Bastard, secrétaire général de Seine-et-Oise (1^{re}) à Morlaix (2^e); Roux, de Saint-Quentin (1^{re}) à Oleron (2^e); de Ressayier, de Moissac (2^e) à Bar-sur-Seine (3^e); de Latenay, de Montluçon (1^{re}) à Cosne (3^e); Caletard de la Fayette, de Belley (2^e) à La Châtre (3^e); Chavane, de Monbrison (2^e) à Murat (3^e); de Lamberterie, de Fontenay (2^e) à Paimbœuf (3^e); Chaigne, de Marmande (2^e) à Puget-Théniers (3^e); de Puymirel, de Milhau (2^e) à Sarlat (3^e); Thomas, d'Épernay (2^e) à Thonon (3^e); de Bernis, de Grasse (2^e) à Toul (3^e) et Bachelard, de Bergerac (1^{re}) à Vervins (3^e).

L'Agence Havas donne l'exposé suivant des vues de notre diplomatie dans les affaires d'Orient :

« Les affaires d'Orient continuent à défrayer les conversations du monde politique et à susciter les préoccupations.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UNE FAMILLE RIDICULE.

(Suite.)

Pardon, monsieur, interrompit brusquement Garin, qui vit le grand orage près de fondre sur lui... Je me lève; mais veuillez ne rien retarder pour moi.

Comment donc! Je sais ce que l'on doit à ses hôtes, dit le capitaine. Je vais faire un tour de jardin, et quand vous descendrez, je vous raconterai comment, en 1866...

De grâce! ne m'attendez pas, s'écria le peintre; qui fit un mouvement pour se lever.

C'est bon, dit Dubois en gagnant la porte; ne vous occupez point de nous. Vous avez cinq minutes pour vous faire beau. Je vais savoir de Rose si on a averti mademoiselle votre sœur.

Mais Berthe fit répondre de déjeuner sans elle, ce qui causa un trouble général.

Le capitaine déclara qu'elle devait être malade; Rose proposa timidement d'envoyer avertir le docteur, et Marguerite, en retournant dans la cuisine, exprima à demi-voix combien il serait désagréable pour M. Dubois de voir des étrangers mourir chez lui.

Garin fut forcé de leur avouer, pour les rassurer, que sa sœur ne se levait qu'à onze heures et déjeunait à midi.

Il interrogea ensuite son hôte sur les moyens de trouver un gîte à Pornic pendant la saison des bains.

Celui-ci lui apprit qu'un nouvel établissement venait d'être créé en imitation de celui de Dieppe, et que les étrangers y trouvaient toutes les ressources ordinaires à ces maisons.

Le jeune peintre enchanté déclara qu'il s'y établirait le jour même, et toutes les instances de M. Dubois pour le retenir furent inutiles.

IV.

Cependant Edmond n'avait point été sans remarquer l'impression produite par sa famille sur les Garin. Il en avait éprouvé de la honte mêlée de je ne sais quel mécontentement contre son oncle et sa cousine; il leur en voulait de se montrer ainsi sous un aspect ridicule.

Il résistait même à sa propre sensation, accusant

Berthe et son frère de prévention contre les habitudes provinciales; mais, quoi qu'il pût se dire, ces habitudes ne le choquaient pas moins lui-même.

La vie du capitaine lui semblait mesquine, ses occupations puérides.

Quant à sa cousine, il n'avait pu encore lier un entretien avec elle; Rose ne parlait que par réponses, comme au catéchisme; il acquit seulement la certitude que son instruction avait été bornée à l'orthographe et à l'arithmétique, et que ses journées se passaient à coudre ou à festonner en chantant des romances dont les vieilles organisées lui avaient appris l'air.

Or, entouré jusqu'alors d'esprits cultivés et d'imagination actives, Edmond était devenu raffiné dans ses jouissances intellectuelles.

A son insu, tout ce qui était ordinaire lui semblait méprisable.

Accoutumé à la vie fiévreuse de Paris, il éprouvait un besoin d'émotions successives et habilement excitées. Aussi ne tarda-t-il point à sentir un invincible dégoût pour l'intérieur monotone de son oncle, et à regretter la décision qu'il avait prise en venant s'établir à Pornic.

La présence de Paul et de Berthe contribuait surtout à l'entretenir dans ces dispositions. Il trouvait en eux l'esprit vif et capricieux, les ressources d'amusement et la distinction qui manquaient à sa famille.

Outre son esprit et sa beauté, Berthe possédait effectivement des talents qui contribuaient à rendre sa société charmante. Elle parlait plusieurs langues, peignait presque aussi bien que son frère, et avait fait en musique des études avancées; sa voix était, en outre, l'une des plus expressives et des plus suaves que l'on pût entendre. Sorel, qui venait chaque soir pour l'écouter, s'en retournait chaque soir plus ravi.

Ces longues visites à mademoiselle Garin, et la comparaison involontaire de ses perfections avec l'insignifiance de Rose, ne tardèrent pas à troubler le repos du jeune homme.

Il commença à se repentir de l'espèce d'engagement qu'il avait pris vis-à-vis de son oncle, et à regretter que Berthe ne fût point sa cousine.

La jeune Parisienne ne négligeait rien, du reste, pour plaire à Edmond. Le mariage, ne lui semblait qu'une affaire de convenance et de position; Sorel était jeune, considéré, riche surtout; c'était assez pour qu'elle l'acceptât.

Garin, qui voyait, de son côté, dans cette union un moyen de se débarrasser de sa sœur, y poussait le jeune homme de tout son pouvoir.

Cependant l'intimité d'Edmond avec les Parisiens n'avait point tardé à devenir un sujet de conversation pour les baigneurs.

Quelqu'un s'étant hasardé à dire d'un ton fin que ces assiduités devaient avoir une cause, cette re-

» De tous les renseignements qui arrivent de la presse étrangère, il ne se dégage pas une idée nette de la politique française dans les conjonctures actuelles.

» Voici, d'après ce qui se dit ici dans des cercles politiques sérieux, quelle aurait été et serait l'attitude de la diplomatie française :

» On sait que les gouvernements de France et d'Italie ont adhéré, immédiatement après la conférence de Berlin, au mémorandum du prince Gortschakoff, accepté par les trois chanceliers.

» Lecture de ce mémorandum avait été donnée à l'ambassadeur de France à Berlin, qui en avait transmis en analyse les points principaux à son gouvernement.

» C'est à la réception de la dépêche de l'ambassadeur de France que le gouvernement français adhéra en principe au mémorandum, et qu'il s'associa à l'action collective des puissances, action qui contenait, suivant lui, un désir de paix et avait un but de pacification.

» L'Angleterre, voyant sans doute un danger pour ses intérêts dans les Indes, où la population est en partie musulmane, par tout affaiblissement réel ou apparent de l'autorité de la Sublime-Porte, refusa son adhésion au mémorandum.

» A la suite de ce refus d'adhésion au mémorandum de la part de l'Angleterre, la Sublime-Porte déclara aux représentants des puissances, dans les conversations que ses ministres avaient avec eux, qu'elle n'accepterait pas les points contenus dans le mémorandum, comme constituant une ingérence dans ses affaires intérieures; qu'elle appliquerait, comme elle l'avait promis, les réformes nécessaires qu'elle avait elle-même décrétées, mais qu'elle désirait pouvoir continuer la répression de l'insurrection.

» M. de Bourgoing, ambassadeur de France à Constantinople, fit part à son gouvernement des dispositions de la Sublime-Porte, dispositions qui n'avaient pas le caractère d'une réponse officielle, puisque aucune communication officielle du mémorandum n'avait été faite à la Porte.

» Depuis lors, on n'a rien reçu ici, à Paris, de Constantinople, qui contiendrait un refus nouveau de la Porte, tant sur le point particulier de l'armistice que sur les autres points du mémorandum.

» Le gouvernement français paraît, dans tous ces événements, n'avoir qu'un désir : la pacification en Orient, l'apaisement de tout conflit, l'entente des puissances dans le même but d'apaisement.

» On conçoit, du reste, que la situation est délicate, lorsqu'il s'agit de négocier entre des intérêts qui semblent contradictoires, sans apporter dans ces négociations de froissement pour l'une ou pour l'autre des parties engagées, froissement qui pourrait tourner contre le but même que l'on se propose, et qui peut-être pourrait refroidir, ou d'un côté ou de l'autre, des sympathies précieuses pour la France.

» En présence de l'attitude de l'Angleterre, le gouvernement français s'est empressé d'entrer en pourparlers avec elle, soit direc-

tement, soit par l'entremise des ambassadeurs. — On négocie. — Des dépêches sont échangées entre Londres et Versailles à l'effet de savoir quels sont les points sur lesquels l'Angleterre désirerait voir des modifications apportées au mémorandum, sur lesquels les puissances pourraient négocier, sur lesquels peut-être un accord final pourrait intervenir et permettre une action commune des six puissances garantes du traité de Paris.

» On pense qu'une conférence des six puissances serait le moyen le plus propre pour faciliter cet accord. L'Angleterre pourrait adhérer à la réunion de cette conférence, sans adhérer pour cela aux décisions qui y seraient prises; elle conserverait toute sa liberté d'action ultérieure. Mais on pense que ce serait un premier pas fait dans le sens de l'entente, entente qu'il serait plus facile d'établir dans une réunion commune que par une action isolée.

» Mais il est inexact de dire, comme l'a fait un journal anglais, que la France ait ouvertement et officiellement pris auprès des puissances l'initiative d'une conférence européenne, initiative qui ne conviendrait ni à sa situation, qui doit être effacée, ni à l'œuvre de conciliation qu'elle a entreprise.

» Si elle devait prendre cette initiative, elle ne le pourrait que lorsqu'elle serait à l'avance assurée de l'adhésion de l'Angleterre et des autres puissances.

» Les puissances du Nord semblent encourager la France dans cette œuvre de conciliation. Le mémorandum du prince Gortschakoff n'a pas été officiellement communiqué à la Porte; les puissances attendent avant de le faire que l'Angleterre ait pris une résolution définitive, et elles montrent par là un désir de conciliation.

» L'Angleterre n'a pas repoussé le principe d'un armistice. Tout fait espérer que la Porte finira par ne pas le repousser si elle n'est pas encouragée à le faire par l'attitude de l'Angleterre.

Etranger.

Le *Journal de Saint-Petersbourg*, parlant de la révolution qui vient d'avoir lieu à Constantinople, fait ressortir les difficultés contre lesquelles Mourad V aura à lutter, difficultés qui, selon la feuille russe, ne sont pas diminuées par la façon dont le nouveau souverain est monté sur le trône.

« Ce qu'il y a de certain, ajoute le *Journal de Saint-Petersbourg*, c'est que l'Europe fera toujours les mêmes efforts pour localiser la crise orientale, et que les puissances, dont l'entente sera inébranlable après comme avant, continueront de demander au gouvernement turc, quel qu'il soit, d'exécuter les réformes indispensables. »

La feuille russe termine en exprimant l'espoir que le nouveau souverain, en répondant à ce désir, rendra sa propre tâche plus facile, et prouvera qu'il n'a pas l'intention de devenir l'instrument du fanatisme religieux ou national.

Les journaux allemands annoncent que la Turquie devra payer à l'Allemagne 300,000 fr. comme indemnité pour l'assassinat de son consul. L'Allemagne n'a demandé moins que la France, parce que le consul allemand n'avait pas d'enfants.

SAUMUR

Il y a cinquante ans.

XXV.

UN SAUMUROIS PHILANTHROPE.

A propos de notre dernier article, intitulé : *Une rente perpétuelle*, un de nos abonnés nous adresse la liste des diverses rentes perpétuelles données à la ville de Saumur, sa patrie, par M. Couscher, ancien inspecteur divisionnaire des douanes, demeurant à Paris en 1826. Depuis douze ans, M. Couscher avait parcouru les quatre parties du monde, et on pouvait dire que notre concitoyen avait deux passions fortement caractérisées, celle des voyages et celle de l'humanité. D'ailleurs, le *Bulletin des lois* de cette époque contient les ordonnances du roi Louis XVIII portant acceptation des rentes perpétuelles suivantes :

1° 150 fr. de rente sur l'Etat pour le soulagement des pauvres prisonniers (ordonnance du 13 octobre 1824);

2° 33 fr. de rente pour le blanchiment annuel de la prison (24 septembre 1823);

3° 50 fr. de rente à donner chaque année à celui des sapeurs-pompiers qui en sera reconnu le plus digne (17 décembre 1823);

4° 150 fr. de rente à partager chaque année, par moitié, entre deux domestiques, un de chaque sexe, qui, par leur bonne conduite, auront mérité cette récompense (24 décembre 1823);

5° 100 fr. de rente aux hospices, un cabriolet avec un cheval et harnais pour promener les convalescents, et un capital de 938 fr. pour procurer une petite rente perpétuelle de chocolat aux sœurs hospitalières (11 juin 1823);

6° 51 fr. de rente aux pauvres estropiés (ordonnance du 20 août 1823);

7° 75 fr. de rente pour prime d'encouragement, distribuée chaque mois par fraction à l'école primaire de Brézé, près Saumur (11 juin 1823);

8° 300 fr. de rente à titre de prime d'encouragement au collège de Saumur, pour un maître de langue espagnole ou anglaise (30 avril 1823);

9° 50 fr. de rente à la maison du dépôt des enfants trouvés, pour contribuer à leur entretien et à leur éducation (11 juin 1823).

Nous devons mettre ici un *et cetera* pour ne pas trop prolonger cette énumération d'actes de bienfaisance, dont tous les fonds ont été faits sur les privations que s'était imposées le voyageur philanthrope. (A suivre.)

Chronique Locale et de Poitou

PASSAGE DE TROUPES.

Un détachement du 32^e d'infanterie a passé par Saumur le 6 juin.

MUSIQUE DES SAPEURS-POMPIERS.

Demain dimanche, 4 juin, à 8 heures 1/2 du soir, la musique des sapeurs-pompiers, dirigée par M. Halbert, exécutera sur la place du Champ-de-Foire, les morceaux suivants :

1. Départ pour concours, pas redoublé.
2. Valentine de Milan, fantaisie.
3. A bientôt, valse.
4. Andante et allegro.
5. L'Etoile flamboyante, marche.

Sur la proposition du ministre de la guerre, le Président de la République a décidé que les officiers passant de la position de non-activité à celle de disponibilité recevront la solde dite de disponibilité pendant les premiers six mois, et non la solde de disponibilité qui est allouée pendant six mois aux officiers sortant de la position de non-activité.

On peut dire désormais que le mois de mai a été l'un des moins pluvieux de l'année. Il pourra être rangé à côté de 1806, 1811, 1856, années pendant lesquelles la quantité d'eau pluviale n'a pas dépassé 49 millimètres.

ANGERS. — Ainsi que nous l'avons dit, les courses vélocipédiques auront lieu le dimanche à Angers.

Mardi 6 aura lieu la grande course fond d'Angers à Tours, en passant par Saumur, soit 240 kilomètres. Pour cette course, des concurrents sérieux et redoutables vont entrer en lice contre M. Laumière, la personne qui l'accompagnait dans son voyage en vélocipède de Vienne à Paris.

Les vélocipédistes partiront d'Angers mardi, à 4 heures précises du matin, Rond-Point des Magnolias.

CHINON. — Une correspondance de cette ville nous apprend que M. de Nadeau, fait mardi sa première tournée administrative à Chinon, à l'occasion de la réception.

M. le préfet d'Indre-et-Loire a reçu la magistrature, le corps de ville et les autres fonctionnaires. Par son affabilité et sa bienveillance, il a produit sur tous les esprits une favorable impression.

Après les opérations de la révision, le premier fonctionnaire du département a été accompagné de M. le sous-préfet de Chinon, M. le maire, les écoles et les établissements charitables de la ville, donnant les témoignages d'un administrateur tout dévoué à la chose publique et d'un cœur véritablement bienfaisant.

marque fut répétée, revue, commentée, et le lendemain tout le monde savait que M. Sorel devait épouser mademoiselle Berthe Garin à la fin de la saison.

Cette nouvelle ne manqua point d'arriver jusqu'aux oreilles du capitaine.

C'était un homme simple, mais de bon sens, parce qu'il était de bonne foi.

Voulant savoir la vérité, il se mit à observer Edmond, et ne tarda point à reconnaître de quel côté l'entraînait son penchant : cette découverte l'attrista.

Pour tout au monde il eût voulu réaliser le dernier projet qu'il avait formé avec sa sœur, et confondre, par une union, deux fortunes acquises en commun; mais il aimait Edmond avec désintéressement.

La préférence du jeune homme pour mademoiselle Garin était d'ailleurs naturelle, et une pareille alliance n'avait rien que d'honorable : la seule raison que pût avoir le capitaine pour l'en détourner était son désir personnel, et le sacrifice sans balancer à celui de voir Edmond heureux.

Reflétant donc avec un soupir au fond de son cœur les rêves qu'il avait faits, et renonçant à d'inutiles explications, il se mit à entretenir son neveu comme si le projet de mariage avec Rose n'avait jamais eu rien de sérieux.

Il lui demanda, en souriant, s'il n'avait point

quelque idée d'établissement, où il comptait passer l'hiver, et quelle profession il voulait adopter.

Etonné d'abord, puis ravi de découvrir que l'engagement qu'il avait cru si lourd était imaginaire, et que sa liberté lui restait tout entière, Sorel n'essaya plus de résister au penchant qui l'entraînait vers mademoiselle Garin.

Le bonheur le rendit même ingrat. Il commença à remarquer plus volontiers les ridicules du capitaine et de sa fille, sûr qu'il n'aurait point un jour à en souffrir.

Garin et Berthe en plaisantaient devant lui; il repoussa d'abord faiblement leurs railleries, et finit par s'en amuser.

Du reste, il ne voyait plus son oncle ni sa cousine qu'en passant : ses journées étaient employées en promenades avec le jeune peintre et sa sœur; ses soirées, à lire haut ou à entendre Berthe chanter.

Le capitaine souffrait de cet abandon, mais sans se plaindre; l'expérience l'avait rendu indulgent.

Quant à Rose, déconcochée dès l'abord par la politesse un peu dédaigneuse des Garin, et glacée par la froideur d'Edmond, elle n'eût osé ni faire une remarque, ni adresser un reproche à son cousin.

(La suite au prochain numéro.)

LA BARBE

ELOGE ET CRITIQUE.

(La barbe est à mon sens (soit dit sans badinage) De l'homme vigoureux le plus bel appanage.)

Voyez donc le lion, des animaux le roi,
Dont la mâle beauté nous cause de l'effroi.
Cot enfant du désert, à la marche si fière,
En imposerait peu s'il était sans crinière;
Cet être musculeux, agile, véhément,
Réveille les échos par son rugissement.
Barbe longue, grands yeux, chevelure touffue,
Rien qu'avec ces trois points la tête s'accroûte.
Ajoutez à cela, pour avoir plus de droits,
Le timbre bien sonnant d'une puissante voix.
S'il est né séducteur et rempli d'égoïsme,
Sur la femme voyez quel est son magnétisme!
Comme Faust, si parfois une échappe à ses lacs,
Il faut bien l'avouer : c'est... c'est qu'il n'en veut pas.
D'un homme mâle Adam devait être le type;
Son siècle n'ayant eu le daguerréotype,
Je ne puis préciser s'il fut ou non barbu;
S'il se montra jamais fat et d'orgueil imbu;
Mais ce que je sais mieux, c'est qu'Ève fut fidèle,
Qu'elle ne fit jamais, non, jamais parler d'elle!

Pourquoi donc digresser ? c'est à tort. Je reprends mon sujet ébauché sur des tons différents.

Jésus-Christ, lui, portait une barbe un peu rousse. Qui seyait à sa tête osseuse, pâle et dévouée.

Ce seul signe au visage apporte une fierté. Qui rend le front rêveur lorsqu'il est bien porté.

Le professeur, l'amant et l'époux d'Héloïse, A dû porter, je crois, sa barbe noire ou grise.

Artistes et soldats, journalistes, penseurs, Laisseront sortir leurs poils variant de couleurs.

Sous le casque d'acier, rien mieux ne se détache. Que la courbe ou les crocs d'une notre moustache.

Cette mousse velue au cou d'un franciscain, Lui donne dans la chaire un air républicain.

Puisque nos anciens rois l'ont presque tous portée, Cette distinction doit être bien cotée.

Si depuis Charlemagne à François je promets, Jusques pour en finir Napoléon dernier,

Tous ont laissé pousser leur barbe ou leur barbiche. Pour faire concurrence au sapeur, au derviche.

Ceci démontre bien, très-empereurs et rois, Que vous n'êtes pas plus sages que nous parois.

Ainsi, voyez combien notre histoire exerce, Contes à captiver la vieille ménagère!

J'ai lu, je ne sais où, que celle du Tilleul Epoussetait ses pieds : — est-ce vrai ? n'en en parlez pas!

Sur notre terre, hélas ! tout n'est que comédie; De cet acte je vais faire la parodie.

II.
Pour porter barbe, il faut avoir au moins cinq ans.
Et ne compter jamais parmi les estropiés.

Un crime épouvantable a mis jeudi en émoi la commune de Sorigny (Indre-et-Loire).

Le nommé Jean Boisseau, âgé de 27 ans, a tiré sur son père un coup de fusil qui l'a atteint mortellement. Il paraît que Boisseau père s'était présenté chez son fils armé d'un fusil et qu'il proférait des menaces de mort; ce serait à ce moment que Boisseau s'armant d'un fusil suspendu à la cheminée aurait fait feu à bout portant sur son père, qui n'aurait survécu que quelques instants à ses affreuses blessures; sur les plombs glissant une balle quelques jours auparavant.

Après cet horrible attentat, le fils Boisseau se rendit spontanément à la gendarmerie qui a procédé à son arrestation et l'a conduit à Tours au pénitencier où il a été écroué. M. Borie, procureur de la République, et M. le juge d'instruction, accompagnés de M. Danner, se sont transportés à Montbazou pour procéder aux informations légales. (Indépendant d'Indre-et-Loire.)

POITIERS. — On lit dans le Journal de la Vienne :

« Un enterrement civil a eu lieu à Poitiers, au cimetière de la Pierre-Levée.

Derrière le corbillard, trois voitures de deuil.

Voilà tout. Dans les deux premières se trouvaient cinq personnes. Dans la troisième était M. le commissaire central.

Au cimetière, pas une prière, pas un signe de croix, pas un adieu; le corps a été déposé dans la fosse, et chacun s'est retiré.

L'échec de cette nouvelle tentative de la libre-pensée fait le plus grand honneur aux sentiments honnêtes et religieux de notre pays. »

On lit dans l'Echo de Parthenay : Voici les quelques renseignements que nous avons recueillis sur le drame, peut-être unique en son genre, dont le petit hamé de Château-Bourdin vient d'être le théâtre et qui a si fort impressionné ses habitants.

Depuis de longues années déjà, un oncle et son neveu, habitants de cette commune, étaient dans les plus mauvais termes et pour une raison.

Voici le fait. L'oncle possède un champ qui touche à celui de son neveu. Un ruisseau de rien qui passe par la serpente au tour des deux prés ou les traverse, nous ne saurions dire au juste lequel des deux n'ayant pas vu les lieux. Toujours est-il que chaque fois qu'il pleut, c'est un nouveau sujet de dispute entre les deux propriétaires, qui prétendent avoir chacun le droit de faire déverser les eaux du ruisseau dans son champ.

Pour se mettre d'accord, il n'y avait qu'une chose à faire : aller en justice. C'est ce qu'ils firent à deux fois.

Le neveu eut gain de cause aux deux fois. De là, grande colère de l'oncle, menaces et défis. Bref, les choses en étaient là quand, dimanche soir, voyant le ciel se couvrir de nuages et prévoyant de la pluie pour

la nuit, l'oncle prit sa bêche et se dirigea vers son champ. Le neveu qui l'avait aperçu l'y suivit et, soupçonnant quelque nouveau tour de son ennemi, se mit en demeure de voir sans être vu, et attendit.

Ce qu'il avait prévu arriva. La bêche servit à faire une brèche au ruisseau. Alors le neveu se montra aux yeux ébahis de son oncle et une vive altercation eut lieu devant quelques témoins, paraît-il.

Mais à quoi servent des explications quand on a été préalablement condamné deux fois pour la même cause? L'oncle savait bien ce qu'il faisait en récidivant. Il fallait bien ce que des mots; il fallait des coups et on en eut : l'oncle et le neveu se saisirent à bras-le-corps. La lutte ne fut pas longue.

Tout-à-coup, on vit l'un des deux combattants pâlir affreusement et rouler, c'est le mot, dans les bras de son adversaire qui, surpris, effaré, eut à peine la force de le soutenir.

Quand les témoins de cette scène tragique accoururent, ils ne retirèrent plus qu'un cadavre des bras du survivant; l'oncle avait succombé dans cette lutte d'une minute.

La justice est saisie de cette affaire et le neveu de la victime écroué à la maison d'arrêt de Parthenay.

Disons que l'autopsie du cadavre, faite peu après l'accident, a permis de constater que la mort avait été occasionnée par la rupture de la veine qui va du cœur au foie.

Dans son audience de mardi, la chambre correctionnelle de la cour de Rennes a rendu son arrêt dans l'affaire de Vieux-Vy, sur l'appel à minima du ministère public. Roland, l'agresseur du vénérable curé de cette commune, s'était désisté de son appel au commencement de l'audience.

La cour a condamné Roland, pour coups et blessures, à la peine de trois années d'emprisonnement et de cinq ans de surveillance.

La peine prononcée par le tribunal de première instance n'était que d'un an et un jour de prison.

NANTES. — Vendredi dernier, tout Nantes s'était rendu au Grand-Théâtre pour assister à une séance de spiritisme donnée par le professeur... je ne sais plus comment.

A neuf heures, le rideau, annoncé pour huit heures, ne s'était pas encore levé.

Le public, pourtant, ne témoignait pas encore une trop grande impatience, voulant laisser au professeur tout le temps de préparer ses trucs et ses explications.

A neuf heures et demie, les trois coups sont frappés.

Le maître apparaît assis devant une table. Sur la table aucun instrument de physicien rien qu'un verre d'eau sucrée.

Le maître va nous faire une conférence : il faut en prendre son parti.

Dans son exorde, il exalte le spiritisme qu'il débite dans sa péroration.

— Dévoilez le spiritisme, puisque vous l'avez promis ! crie-t-on de toutes parts. — Je le dévoilerai plus tard, réplique

l'orateur, qui salue profondément et s'enfuit.

Cinq minutes après, au lieu du professeur qu'on attendait, sort de la coulisse le chef de la musique municipale des pompiers, suivi de tous les tambours, pistons, clarinettes, etc., de la ville.

La musique exécute l'ouverture des Huguenots et se retire en bon ordre.

Revient le professeur. Silence général : chacun ouvre l'œil et tend l'oreille.

Une malle est sur la scène; le professeur l'ouvre, y fourre une femme, enveloppée dans un sac, et baisse le couvercle.

Deux minutes se passent : la femme est toujours dans le sac, le couvercle toujours baissé.

— Mais c'est la Malle des Indes ratée, que vous nous servez là ! s'exclame-t-on de toutes parts. Dévoilez donc le spiritisme.

— Je ne demande pas mieux, répond le professeur. Mais voici la musique, je lui cède la place.

Et les petits airs de recommencer. Au huitième morceau, la salle ne se contentait plus. Il n'était rien moins question que de faire un mauvais parti au professeur.

On siffle, on tape des pieds. Le régisseur se présente :

Messieurs, dit-il, M. X. ne peut dévoiler ses trucs, qui sont ses seuls moyens d'existence.

— A la porte ! à la porte ! Tout d'un coup, le gaz s'éteint; la salle est plongée dans l'obscurité et chacun gagne la sortie à tâtons.

Le dernier mot, grâce à l'extinction du luminaire, est resté au professeur, qui n'a pas dévoilé le spiritisme.

Les petits oiseaux. — Il vient d'être conclu entre l'Autriche et l'Italie une convention, qui n'a rien de politique, puisqu'il s'agit de la protection à donner à de simples oiseaux, afin de conserver aux campagnes des êtres utiles pour la destruction des insectes.

Dans la Haute-Italie et dans les parties italiennes du Tyrol, on se livrait, depuis longtemps, à la chasse de toutes espèces d'oiseaux, d'une façon raffinée; les mesures étaient admirablement prises, et les petits volatiles, sans en excepter les rossignols, les hirondelles et les mésanges, étaient rôtis sans pitié. Les jardins et les bois se dépouillaient de plus en plus de leurs hôtes emplumés; par contre, on voyait se multiplier les chenilles et les autres insectes nuisibles.

D'après la convention ci-dessus, la chasse et la prise de tous les oiseaux insectivores sont interdites sous des peines sévères, et la vente publique de ce gibier mort ou vivant ne pourra plus avoir lieu. Il sera toujours permis de chasser et d'abattre les oiseaux non insectivores; mais il y aura, au printemps et en été, un temps où cette chasse sera défendue.

Dans la partie allemande du Tyrol, beaucoup de communes avaient, paraît-il, déjà prononcé des interdictions de ce genre, mais ces mesures isolées étaient restées inefficaces. On espère que la convention actuelle, malgré les contraventions qui ne

manqueront pas de se produire, aura plus de succès.

En France, nous sommes également entrés dans une bonne voie, sous le rapport de la protection accordée aux charmants auxiliaires de notre agriculture. M. le ministre de l'instruction publique a récemment adressé aux préfets une circulaire destinée à parer aux ravages que cause à l'agriculture l'extermination insensée des oiseaux. On sait que la plupart des oiseaux font une guerre acharnée aux insectes, aux larves, aux rongeurs, et que, sans les oiseaux, nos moissons seraient dévorées en herbe, les bourgeons de nos arbres rongés, et que les insectes détruiraient tout. La plupart des oiseaux sont insectivores, et les cigognes sont encore aujourd'hui, en Hollande, des animaux sacrés. Les moineaux eux-mêmes rendent de grands services. Les oiseaux de nuit, que l'on s'efforce de détruire, vivent presque exclusivement d'insectes qu'ils arrachent du tronc des arbres. Il y a, du reste, les insectes utiles et les insectes nuisibles. Le ministre de l'instruction publique a invité les instituteurs à enseigner à leurs élèves la distinction qui existe entre ces divers insectes, en vue d'encourager les enfants à laisser vivre les uns et à détruire les autres.

Avis utile. — Défiiez-vous de la poudre de riz, des pains à cacheter et des boîtes de cachou de Bologne. Tel est le conseil que donne le rédacteur scientifique du Bulletin français.

On sait que le plomb est un poison très-dangereux, et que les composés de plomb comme la céruse, par exemple, dont se servent les peintres en bâtiment, produisent d'abord des coliques intolérables et ensuite des accidents nerveux qui peuvent aller jusqu'à la paralysie. En bien, certaines poudres de riz, d'après l'analyse de M. Chevallier, contiennent 20 0/0 de céruse et empoisonnent les femmes qui s'en servent. C'est ainsi qu'une épidémie qui désolait une de nos colonies, et dont on ignorait la cause, a cessé comme par enchantement, après qu'on eût interdit la vente de cette poudre.

Certains pains à cacheter contenant du plomb peuvent produire une intoxication. C'est ce qui est arrivé récemment à un journaliste qui faisait grand usage de pains à cacheter rouges, colorés avec un composé plombique qu'on appelle le minium.

Enfin on a reconnu que des boîtes de cachou de Bologne renfermaient chacune 20 centigrammes de plomb, et l'on a expliqué de cette façon l'empoisonnement du professeur de l'Université, qui consommait une quantité énorme de cachou.

Nous n'avons pas besoin d'indiquer le but de ces diverses falsifications : la céruse blanchit la poudre de riz, le minium colore les pains à cacheter en rouge, enfin les sels de plomb contenus dans le cachou lui donnent un saveur sucrée.

Mais comment constater ces falsifications? On reconnaît la présence du plomb dans la poudre de riz, par exemple, en versant sur cette poudre un peu d'iodure de potassium qui la colorera en jaune.

Pour les articles non signés : P. GODART.

Pour que ce signe altier plus amplement ressorte, Il faut, absolument avoir la tête forte. Une toute au menton! non, non, je n'en veux point, Si la tête n'est pas plus grosse que le poing. Voyez donc, sous le nez de ces fervents apôtres, Neuf ou dix crins courant les uns après les autres... Il faut entendre dire à ces jeunes crevés, Rachitiques, pâlots, étiques, énérvés : « Demain je veux laisser toute ma barbe croître ! » « Vois, sur ma gorge il point une espèce de goltre » « Qu'essentiellement je tiens fort à masquer ; » « Par ce moyen, qui donc pourra le remarquer ? » Mais il ne sait donc pas que son impériale, Fatible, mince, espacée, incolore, inégale, Atteindra tout au plus d'un pinceau la longueur, Sans rien dissimuler de son air de languueur ! Nous savons tous qu'il prend, ce faux porteur de barbe, De l'huile de ricin, de foie ou de rhubarbe... Le seul moyen de rendre un peu son teint brillant Est de s'ingurgiter la jatte de vin blanc. Je sais plus d'un docteur à la face joyeuse, Dont le nez porte à fond la nuance vineuse ; Et je ne sais pas que les grands médecins Aient jamais diffamé le produit des raisins. Leur chef, leur roi, leur dieu, le très-docte Esculape, Recommandait par mois une enivrante agape. Les tigres, les lions, les panthères, les loups, Ours, hyènes, brebis, bœufs, se ressemblent tous, Et telles sont pour eux les lois de la nature, Que rien ne peut changer dans leur progéniture. L'architecte, pour nous, oublie son compas. Tous les enfants d'Adam ne se ressemblent pas... L'un a le sens du beau, l'autre de la sottise

Se pare et se complait dans la fainéantise. Culs-de-jatte, boiteux, strabites et bossus. Se heurtant, font que tout est sans dessous dessus. Quel est donc le moteur de cet affreux dédale, Masse de plébéiens et caste féodale ? Il faut, pour opérer un semblable gâchis, Des nobles ruinés et des serfs enrichis... Il est un fait prouvé : c'est que plus on discute Et plus on voit alors s'envenimer la lutte. Que d'orateurs français, froquois, albinos, Auraient besoin d'aller voir le griffon Minos... (1) Est-il une leçon qui soit plus salutaire Que d'apprendre aux bavards le grand art de se taire ? Villebriennier, juin 1876.

CH. MARCHAND.

A MON FILS.

Dans nobis hoc otia fecit. VIRGILE. Mon fils, c'est le saint jour. Quand finit la semaine, Dieu permet le repos du corps et de l'esprit. Profitons du loisir que sa loi nous prescrit. Prenons les frais sentiers où le hasard nous mène ; Un salubre repos donne au bras qui faiblit Une force à la fois plus vive et plus sereine.

(1) Chien savant.

Viens — je veux avec toi gagner les bois épais, Suivre un ruisseau coulant sur des roches unies, Des oiseaux écouter les chansons infinies, Et remplissant ton cœur d'innocence et de paix, Je veux te faire aimer toutes ces harmonies, Les bois, les prés, les eaux, comme je les aimais !

Viens — les heures, ainsi, ne seront pas perdues : Admire la nature est chose aimable à Dieu. Nous irons au sommet des monts, et, de ce lieu, Dans un secret émoi nos âmes confondues, Nous verrons le soleil de ses rayons de feu Inonder à nos pieds les vastes étendues !

La nature est un temple où parle le Seigneur : Sa parole, c'est l'arbre altier, c'est le brin d'herbe, C'est la fleur qui se cache, ou l'éclatante gerbe, La cascade, le lac et le vallon réveur, C'est la brise qui passe, ou l'ouragan superbe, Et celui qui l'entend sent la paix dans son cœur.

Lorsque l'orgueil humain fait de tout un problème, Les bois attentifs ont leurs enseignements : Le sceptique ose-t-il, dans ses ébranlements, Nier Dieu, la Patrie et la Famille même ? Sur une branche, un nid, ferme au milieu des vents, Suffit à lui tout seul pour répondre au blasphème.

Viens — dans cet air de calme et de sérénité, Le corps se sent petit, mais l'âme grande et fière. Sous le ciel qui, pour tous, dispense sa lumière, Au roc aride et nu, sous le chêne indompté, La sage liberté voit flotter sa bannière, Et le sang n'en a pas rougi la pureté !

Un jour, si l'étranger, étendant ses mains vives, Voulaît nous ramener à des jours malheureux, De ces monts, de ces bois, de ces vallons ombrageux, Surgiraient tout à coup des légions viriles... Cependant, l'œil hagard et disputant entr'eux, On entendrait hurler les fauves de nos villes !

(J. de Maine-et-Loire.)

AGHIPPA.

C'est dans une caserne de cavalerie. — Mes amis, dit le brigadier, nous devons avoir le plus grand respect pour les saints, qui sont des personnages recommandables.

Un maréchal-des-logis l'interrompt : — Pardon, brigadier, il y en a un que je ne puis consentir à honorer : c'est saint Georges, qui a tué un dragon !

Le brigadier reprend d'un ton ému : — Il y a là en effet un souvenir pénible pour le régiment, mais s'ils se sont battus dans les règles et avec l'autorisation du colonel, nous devons oublier !

THÉÂTRE-SALON, quai de Limoges.

E. MARCKETTI

PHYSICIEN-PRESTIDIGITATEUR.

AUJOURD'HUI et DEMAIN, à huit heures du soir, M. E. Marcketti offrira au public tout ce qu'il y a de plus nouveau et de surnaturel en physique comme en prestidigitation, électricité, spiritisme et magnétisme.

Toutes ces expériences sont créées et importées en France par M. Marcketti, seul émule du docteur Anderson.

Chaque jour, changement de spectacle.

Prix des places : chaises numérotées, 2 fr. ; premières, 1 fr. 50 ; secondes, 1 fr. ; troisièmes, 50 c. Les dimanche et jeudi, représentation enfantine de 3 à 5 heures.

M. Marcketti a l'honneur d'informer les chefs d'institution qu'il traite avec eux pour des représentations particulières.

Quelque chose d'intéressant!

L'annonce de fortune de Samuel Heckscher senior, à Hambourg, qui se trouve dans le numéro d'aujourd'hui de notre gazette, est bien intéressante. Cette maison s'est acquise une si bonne réputation par le paiement prompt et discret des montants gagnés ici et dans les environs, que nous prions tous nos lecteurs de faire attention à son insertion de ce jour.

Librairie GRASSET, rue Saint-Jean.

ÉLOGE FUNÈBRE

M. l'abbé Élie CESBRON, Curé de Saint-Pierre de Saumur, chanoine honoraire de la cathédrale d'Angers, supérieur des Dames de la Charité du Sacré-Cœur de la Salle-de-Vihiers.

PAR M. L'ABBE PICHERIT, Chanoine de la Cathédrale.

CHEMIN DE FER DE POITIERS Service d'hiver.

Table with 2 columns: Direction (Saumur to Poitiers, Poitiers to Saumur) and Time (6h 20m, 7h, 8h 35m, 10h, 12h, 6h).

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

GRAND DEBALLAGE DE

BRODERIE ET DE LINGERIE

MAGASIN JAGOT, rue du Puits-Neuf, 21, SAUMUR.

NOTA. — Avant de quitter Saumur, et désirant faire profiter les Dames de cette ville d'un avantage considérable, le propriétaire du grand déballage a l'honneur d'informer la nombreuse clientèle qui l'a si bien accueilli qu'il vient de recevoir vingt grandes caisses de cols et parures de la plus haute nouveauté. — Ces articles comprennent des cols en toile fine, deux piqures, lesquels seront vendus au prix incroyable de 95 centimes pièce. — JUPONS PLISSÉS à 3 fr. 95 c. — JUPONS RICHES, brodés depuis 29 fr. jusqu'à 150 fr., et quantité d'autres articles, tous de la plus grande fraîcheur.

Tout est vendu prix fixe.

Etude de M. ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, En l'étude de M. ROBINEAU, notaire à Saumur, Le dimanche 11 Juin 1876, à midi, LA PROPRIÉTÉ DE L'ÉTOILE

Située à Grandfonds, commune de Brézé.

Cette propriété comprend :

- 1° MAISON D'HABITATION avec servitudes, cour, jardin, écurie, remise, grandes caves ;
2° Deux hectares 64 ares de vigne (première qualité des vins de Brézé) ;
3° Quarante-quatre ares de terre ;
4° Et un petit taillis, contenant 14 ares ;
Le tout se tenant, joignant au levant le chemin de Grandfonds à Champigny, au midi l'ancienne route de Loudun à Saumur.

Mise à prix : 10,000 fr.

On adjugera même sur une enchère.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M. EPOUDRY, expert à Saint-Cyr, et à M. ROBINEAU, notaire.

Etude de M. LORIOU DE BARNY, notaire à Angers, rue d'Alsace.

A VENDRE

A L'AMIABLE, BELLE TERRE DE VILLEGONTHIER

Située près de Candé, sur la route nationale d'Angers à Rennes.

Comprenant :

Château en parfait état, parc de 33 hectares, entouré de murs, avec eaux vives, bois, six métairies bien bâties et un moulin à vent ; Le tout d'un seul tenant, d'une contenance de 293 hectares. Belle chasse.

S'adresser à M. LORIOU DE BARNY, notaire à Angers, rue d'Alsace.

On ne pourra visiter qu'avec un permis du notaire. (237)

Etude de M. LORIOU DE BARNY, notaire à Angers, rue d'Alsace.

A VENDRE

A L'AMIABLE, TERRE DE PARNAY

Près Baugé,

Avec joli château récemment construit, parc, prairies, vignes, vergers, bois et neuf métairies.

Ensemble : 393 hectares.

Chasse exceptionnelle.

S'adresser à M. LORIOU DE BARNY, notaire à Angers. (238)

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER PRÉSENTMENT, UNE MAISON

AVEC TERRAIN,

Située à Saumur, rue Saint-Lazare, à l'entrée de la gare de Poitiers, propre à toute industrie, convenant notamment pour restaurant, café et débit de vin.

S'adresser à M. CLOUARD. (202)

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

De suite,

BELLE MAISON

AVEC VUE SUR LA LOIRE,

A Saumur, place du Roi-René, à l'angle de la rue de l'Abattoir ;

Ecurie, Cour, Remise.

S'adresser à M. PICHAT, quai du Gaz, ou à M. CLOUARD. (165)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties.

UN TRÈS-BEAU PRÉ

Situé dans la Guizon, commune de Vivy, près la Ronde,

Contenant 2 hectares 40 ares, clos d'un côté par la Boire et des autres côtés par des fossés.

S'adresser, pour traiter, à M. DAUDET, expert à Allonnes. (248)

Etude de M. CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le mardi 6 juin 1876, à midi, il sera procédé, par le ministère de M. Piton, commissaire-priseur, dans l'ancien magasin de M. Gilbert-Fauvel, rue de la Comédie, où les objets seront transportés, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de la succession de M. Marie Billereau, épouse séparée de corps et de biens du sieur Challons, ancien marchand de chevaux à Saumur, à la requête de M. Cesbron, sabotier, rue Saint-Nicolas, à Saumur, agissant en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Saumur.

Il sera vendu :

Lits, couvertures, traversins, oreillers, couvertures, huche, buffet, linge, effets, rideaux, pendule, tables, chaises, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

UNE DAME VEUVE, ayant déjà l'expérience des maladies, s'offre, comme garde-malade, aux personnes qui peuvent avoir besoin de ses services.

S'adresser au bureau du journal.

Gain principal év. 375,000 marcs.

ANNONCE DE FORTUNE

Les gains sont garantis par l'Etat. Premier tirage les 14 et 15 Juin.

Invitation à la participation aux chances de gains,

aux grands tirages de primes garantis par l'Etat de Hambourg, dans lesquels

7,770,000 reichsmarcs

doivent forcément sortir.

Dans ces tirages avantageux, contenant suivant prospectus seulement 81,500 lots, sortent les gains suivants, savoir : 1 gain évent. de 375,000 reichsmarcs, ensuite reichsmarcs 250,000, 125,000, 80,000, 60,000, 50,000, 40,000, 36,000, 4 fois 30,000 et 25,000, 5 fois 20,000, 24 fois 15,000, 12,000 et 10,000, 26 fois 8000, 56 fois 4000, 3000, 208 fois 2500, 2400 et 2000, 415 fois 1500 et 1200, 1356 fois 500, 300 et 250, 27463 fois 200, 150, 138, 124 et 120, 13839 fois 94, 75, 67, 50, 40 et 20 reichsmarcs, qui sortiront en 7 parties en l'espace de quelques mois.

Le premier tirage est officiellement fixé aux

14 et 15 Juin etc.

et le lot original entier coûte seulement, francs 7,50 c. le demi-lot original seulement, francs 3,75 c. le quart de lot original seulement, francs 1,87 1/2 c.

et j'expédie ces lots originaux garantis par l'Etat (pas de promesses défectueuses) même dans les contrées les plus éloignées, contre envoi affranchi du montant, le plus commodément dans une lettre chargée. Chaque participant reçoit de moi gratuitement avec le lot original aussi le prospectus original muni du sceau de l'Etat et immédiatement après le tirage, la liste officielle sans en faire la demande.

Le paiement et l'envoi des sommes gagnées se font moi directement et promptement aux intéressés et sous la discrétion la plus absolue.

Chaque commande peut se faire par mandat de poste. On est prié d'adresser les ordres en toute confiance à

Samuel Heckscher senior,

Banquier et comptoir de change, à Hambourg (ville libre).

HERNIES PROLAPSUS ET MALADIES DE L'AVESSE

Ces désolantes infirmités longtemps réputées incurables sont radicalement guéries par la Neptunide-Rouillé (extrait de plantes marines), remède infaillible, gratuit, Rouillé, pharmacien de 1re classe, aux Sables d'Olonne (Vendée).

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Cribles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitreaux d'égouttoirs.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,